

**Pour les Bonnes Pratiques Agricoles
Avec le concours de METEO France**

Message du 28 juillet 2020

Arrêté sécheresse du 28 juillet 2020

(Les mesures ci-dessous sont effectives à partir de mercredi 29 juillet 11h00)

Un nouvel arrêté sécheresse vient d'être signé. La situation hydrologique, les prévisions météorologiques ainsi que le niveau des barrages sur les cours d'eau réalimentés ont amené Madame la Préfète aux conclusions suivantes :

Les bassins de **l'Oeil et l'Aumance**, de la **Bouble**, de **l'Andelot**, de **l'Acolin** et du **Cher** (en amont de Chambonchard) sont placés en **crise** :

- L'irrigation (toutes cultures) à partir des cours d'eau, nappe de cours d'eau et des retenues alimentées par un cours d'eau est **interdite 24h sur 24h**.
- L'irrigation (toutes cultures) à partir des eaux souterraines profondes et des retenues déconnectées des cours d'eau est **interdite de 11h00 à 19h00**.

Le reste du département reste en vigilance renforcée ce qui entraîne uniquement des restrictions pour les usages non économiques (jardins, espaces verts, lavage des véhicules...).